

## Délibération du Comité Syndical



Séance ordinaire du 27 mars 2022

### COMMUNES :

**Bellegarde-en-Forez**  
(Eau et Assainissement)

**Cuzieu**  
(Eau et Assainissement)

**Marclopt**  
(Eau)

**Montrond-les-Bains**  
(Eau et Assainissement)

**Rivas**  
(Eau)

**St André-le-Puy**  
(Eau et Assainissement)

**St Laurent-la-Conche**  
(Eau)

Monsieur le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les conseillers syndicaux en exercice a été faite dans les formes et délais "prescrits par la loi", que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Comité Syndical, a été affichée par extrait, à la porte du Syndicat le lendemain et qu'il n'a été présentée aucune observation.

2°) Que la délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

3°) Que le nombre de conseillers en exercice, au jour de la séance était de 18 sur lesquels il y avait 13 membres présents à savoir:

Noms des Délégués	Communes
ABERLENC Christian	Saint André le Puy
BERGER Pascal	Saint André le Puy
EYRAUD Catherine	Marclopt
JAY Christophe	Saint Laurent la Conche
LAFFONT Jacques	Bellegarde en Forez
LECLERCQ Gérard	Cuzieu
LICTEVOUT François-Xavier	Rivas
MEUNIER David	Bellegarde en Forez
OULION Emmanuel	Marclopt
PERCET Serge	Montrond les Bains
RASCLE Jean-François	Cuzieu
POYADE Jean-Luc	Saint Laurent la Conche
RODRIGUES Jacinto	Montrond les Bains

**N° 23-03-07**

### Objet de la délibération :

Service de  
l'Assainissement :  
Approbation du Budget  
Primitif 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20230327-CS23-03-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2023

Affichage : 31/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



### Absent(s) excusé(s) représenté(s)

MARCHAND Sylvain – Montrond les Bains

### Absents excusés

ACHARD Jean- Saint André le Puy

GRANJON Vincent - Cuzieu

PHILIPPE Marie-France- Rivas

PICARD Christian – Bellegarde en Forez

POYADE Jean-Luc- Saint Laurent la Conche

### Secrétaire élu pour la session

MEUNIER David

Délibération notifiée à :

Sous Préfecture -----  
 Trésorerie de Saint Galmier -----

## INTERET COMMUN

### OBJET : Service de l'Assainissement : Approbation du Budget Primitif 2023

Le Budget Primitif 2023 du service de l'assainissement est présenté aux membres du comité syndical qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

SECTION DE FONCTIONNEMENT: 1 776 405.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT: 4 234 360.00 €

TOTAL DU BUDGET : 6 010 765.00 €

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il s'applique et au plus tard au 15 avril 2023,

Où et délibéré, à l'unanimité, les membres du Comité Syndical :

- ☀ Adoptent le Budget Primitif 2023 du service de l'Assainissement tel que présenté ci-dessus,
- ☀ Autorisent Monsieur le Président à signer toute pièce afférente.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS  
COPIE CERTIFIEE CONFORME

Fait à Montrond les Bains, le 28 mars 2023

Le Président  
Jacques LAFFONT



Le secrétaire de séance  
David MEUNIER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20230327-CS23-03-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2023

Affichage : 31/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

